

SYNTHESE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2016 à 20 h

Etaient présents : Mrs Jean VOISET Maire, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy adjoints, Mrs VIAUD Alain, BOUYER Stéphane, LEGRAIS Jean-Pierre, GUÉNARD Jérôme.

Etaient absents : Mr THIBAUT Alain, Mme JUVIN Virginie et Mme GAILLARD Jennyfer (excusés).

Secrétaire de séance : Mme GOHIER Cindy.

ORDRE DU JOUR

- 1) Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales 2016.
- 2) Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et plusieurs communes membres pour la téléphonie.
- 3) Projet de réhabilitation de la salle communale –propositions d'architectes-.
 - 4) Délibération pour la location de l'immeuble au 6, rue d'Anjou.
 - 5) Délibération sur les tarifs des accueils périscolaires 2016/2017.
 - 6) Permanences en vue du référendum du 26/06/2016.
 - 7) Décision modificative N° 1 pour le marché aménagement sécuritaire.
- 8) Décision modificative N° 2 pour virement de crédits à l'article « secours & dots ».
 - 9) Questions diverses :
 - a) Courrier de Mr Alain VIAUD.
 - b) Site Internet mairie.
 - c) Sentiers pédestres.
 - d) Courrier de la Mairie d'Erbray.
 - e) CUI-CAE.
 - f) Travaux de voirie.
 - g) Date de passage du jury pour le concours des maisons et fermes fleuries
 - h) Vente de petits matériels de boulangerie.

Mr THIBAUT a donné pouvoir à Mr VOISET de voter en son nom.

Mme JUVIN a donné pouvoir à Mme GOHIER de voter en son nom.

1) Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales 2016 : Le Conseil de Communauté a décidé dans le cadre de la loi de finances sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales de ne pas modifier les modalités de répartition mises en place pour 2013, 2014 et 2015 à savoir : le montant de l'enveloppe totale est de 972 143 € ; l'affectation de la somme de 486 071 € (soit 50 %) pour la communauté de communes est affecté au financement de l'espace aquatique intercommunal et l'application entre les communes de l'enveloppe restante soit 486 072 € suivant les modalités retenues au niveau national pour l'attribution du fonds à savoir : 20 % par rapport au potentiel financier, pour 60 % le rapport entre le revenu moyen par habitant du territoire communautaire et le revenu moyen par habitant de la commune et enfin pour 20 % le rapport entre l'effort fiscal de la commune et l'effort fiscal moyen du territoire. Ainsi la commune percevrait au titre de 2016 la somme de 4 910 € (l'an passé 3 161 €).

Les conseils municipaux doivent délibérer sur ce reversement aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales 2016 tel que présenté.

2) Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et plusieurs communes membres pour la téléphonie : Evoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal ; les services de la Communauté de Communes ont proposé aux élus au cours d'un bureau de constituer un groupement de commandes pour la téléphonie avec les communes qui le souhaitent. Par conséquent la Commune de Juigné s'est positionnée. En effet dans une optique de mutualisation et de rationalisation des dépenses, quinze communes souhaitent diligenter un audit de leur contrat de téléphonie et d'accès internet permettant d'analyser la possibilité éventuelle de passer un contrat unique pour l'ensemble des collectivités.

Pour se faire, le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter la mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses communes membres intéressées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la téléphonie.

3) PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a lieu d'envisager la rénovation et l'extension de la salle municipale de la Grée destinée à recevoir différents services communaux et pour cela il est nécessaire de désigner un cabinet architectural pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce chantier.

Il présente les propositions de deux cabinets présentant des référencements de réalisation ainsi que les taux de rémunération, à savoir :

- Cabinet MASSON
- Sarl Philippe MISÉRIAUX

Mr le Maire invite les élus à se prononcer sur le choix de l'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que la rénovation et l'extension de la salle municipale de la Grée destinée à recevoir différents services communaux est nécessaire et urgente, projette de réaliser cet investissement et décide de confier à la maîtrise d'œuvre à la Sarl MISÉRIAUX, 31 rue de Couéré à Châteaubriant.

4) LOCATION D'UN IMMEUBLE AU 6, RUE D'ANJOU : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 1er septembre 2015 décidant de la reprise du commerce sis 6, rue d'Anjou à JUIGNE-des-MOUTIERS propriété communale, louée à la SARL l'ALHAMBRES en vue d'y réaliser dans le local « magasin » un dépôt de pain.

En revanche, ledit immeuble est constitué d'une seconde partie dite « privée », cadastrée section AA N° 89 situé au 6, rue d'Anjou et composé d'un hall d'entrée, d'une cuisine, pièce de vie, chambre, salle de bains et dépendances au rez-de-chaussée, 3 chambres, un cabinet de toilette et un grenier à l'étage.

Il présente aux élus une demande de location formulée par Mr & Mme CIVETTE Sébastien demeurant actuellement dans le Vaucluse et précise que ces derniers sont preneurs dudit logement à compter du 2 juillet 2016. D'un commun accord, il a été convenu de fixer le loyer mensuel à 500 €.

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'opportunité de louer cet immeuble.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire :

S'engage à mettre en location l'immeuble dit « partie privée » sis au 6, rue d'Anjou à JUIGNE-des-MOUTIERS –propriété communale- à Mr et Mme CIVETTE Sébastien à compter du 2 juillet 2016,

Fixe le loyer à 500 € mensuellement comme convenu avec les preneurs,

Précise qu'un bail commençant à courir le 2 juillet 2016 sera établi par Me ARNAUDJOUAN notaire à Pouancé et que les frais se rapportant à la rédaction de l'acte seront répartis pour 50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge des preneurs. Le loyer sera payable par avance le 1^{er} de chaque mois à la caisse de Mr le Receveur Municipal - Trésor Public à CHATEAUBRIANT,

- Le bail devra stipuler qu'un dépôt de garantie de 500 € sera demandé près des locataires à l'entrée dans les lieux.
- Pouvoir est donné à Mr le Maire de signer tous documents se rapportant à cette location.

5) DELIBERATION SUR LES TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES 2016/2017 : Depuis sa création en septembre 2006, la Commune de Juigné-des-Moutiers gère le service d'accueil périscolaire, service fonctionnant matin et soir pendant la période scolaire.

Mr le Maire informe les élus que les services de la Communauté de Communes du Castelbriantais ont décidé d'augmenter les tarifs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. Les tarifs pratiqués seront les suivants :

Tranche	Quotient familial	Tarif horaire
1	Inférieur à 400 €	0.82 €
2	Entre 400 € et 650 €	0.94 €
3	Entre 651 € et 950 €	1.06 €
4	Entre 951 € et 1 250 €	1.14 €
5	Supérieur à 1 251 €	1.26 €

La facture à la demi-heure étant indivisible.

6) PERMANENCES EN VUE DU RÉFÉRENDUM DU 26/06/2016 :

Nom & Prénom	Plage horaire
LEGRAIS Jean-Pierre – VOISSET Jean	8 h – 10 h 30
GOHIER Cindy – JUVIN Virginie	10 h 30 – 13 h
GUENARD Jérôme – THIBAUT Alain	13 h – 15 h 30
MUSSARD Frédéric – VOISSET Jean	15 h 30 – 18 h

7) DECISION MODIFICATIVE N° 1 – MARCHÉ « AMÉNAGEMENT SECURITAIRE » : Les travaux d'aménagement sécuritaire sont désormais achevés. L'entreprise HERVE a respecté le marché initial qui se chiffrait à 101 248.20 € TTC ; la dernière facture à payer (du 13/06/2016) s'élève à 14 021.16 €. Néanmoins, il manque des crédits au programme « aménagement sécuritaire » pour un montant de 550 € liés à une plus-value appliquée par le SYDELA en raison de la présence de nombreux rochers pour la mise en place des candélabres. Par conséquent il y a lieu d'alimenter des crédits à hauteur de 550 € qui seront prélevés sur le programme « travaux de voirie rue du Calvaire ».

Des balises ont été achetées à positionner à hauteur de l'écluse près de la mairie afin d'éviter le croisement des véhicules sur l'écluse.

Ce projet aura été subventionné à 71 % du montant HT des travaux (y compris maîtrise d'œuvre).

8) QUESTIONS DIVERSES :

a) Courrier de Mr Alain VIAUD : L'entreprise HERVE va être sollicitée afin de trouver une solution au problème du trottoir situé devant chez Mr VIAUD qui n'est pas adapté ; en effet ce dernier est trop haut ce qui engendre des difficultés pour entrer dans la propriété notamment avec des véhicules à empattement important.

b) Site internet mairie : Il serait souhaitable que chaque conseiller réfléchisse à des sujets ou points qui pourraient être portés sur le site internet et en fasse part au responsable Alain VIAUD ; le sujet avait déjà été évoqué.

c) Projet de sentiers de randonnées pédestres : Il est envisagé de créer un sentier à proximité du bourg avec la possibilité d'extension vers l'extérieur. Des contacts vont être pris avec plusieurs propriétaires.

d) Courrier de la Mairie d'Erbray : La mairie d'Erbray suggère un regroupement avec d'autres communes pour permettre de proposer aux habitants de chacune des communes concernées une mutuelle à des tarifs négociés pour favoriser l'accès aux soins pour tous.

Pour ce faire, ce regroupement se ferait à l'échelle de l'ex-canton ce qui semble approprié pour donner de la valeur à la démarche. Si le Conseil juge qu'il serait souhaitable de s'inscrire dans cette démarche, un groupe de travail serait constitué d'élus des différentes communes. Si le projet intéresse, il y a lieu de se positionner dès maintenant en désignant deux représentants du Conseil Municipal pour siéger dans cette instance. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'adhérer au projet de mutuelle. Mme GOHIER Cindy et Mr Jean-Pierre LEGRAIS représenteront la commune.

e) CUI-CAE : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 mai dernier, relative à l'embauche d'un agent d'animation en contrat CUI-CAE à compter du 1^{er} septembre prochain. Compte tenu de la difficulté à pourvoir à ce poste, du fait qu'il s'agisse d'un emploi avec des activités fractionnées (7 h 30 – 8 h 30 – 12 h – 13 h et 16 h 30 – 18 h 30), qui plus est avec des faibles revenus que procure l'activité puisque l'agent sera embauché sur une durée hebdomadaire de 20 H alors que l'emploi nécessitera la présence de son enfant à l'accueil périscolaire ; ne serait-il pas judicieux que la Commune prenne en charge les frais liés aux temps de présence de l'enfant au service municipal d'accueil périscolaire (qui sont à l'identique de la maman dans le cadre de son emploi).

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le bien-fondé de cette aide à cet agent qui sera embauché à compter du 1^{er} septembre prochain, suite à la rupture de contrat de Mme Tiphaine GUILLET au 31 août 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal conscient des difficultés à recruter un agent qui accepte d'assurer des activités fractionnées avec une durée hebdomadaire d'emploi fixée à 20 H pour un salaire rémunéré au SMIC, décide que l'agent embauché le 1^{er} septembre prochain en qualité d'agent d'animation à l'accueil périscolaire pourra faire profiter des services de l'accueil périscolaire à son fils ; les frais liés aux temps de présence de cet enfant à l'accueil périscolaire seront pris en charge par la Commune.

La facturation correspondant aux heures de présence sera établie tous les mois néanmoins, la Commune prendra en charge le coût de cette dépense (article 6713).

f) Travaux de voirie : Pour des raisons budgétaires, du fait que la dotation sénatoriale n'a pas été accordée, Mr le Maire suggère de différer les travaux de la rue du Calvaire en 2017 –une nouvelle aide de 10 000 € serait allouée-. Ne serait-il pas judicieux de différer les travaux d'aménagement de la rue du Calvaire en 2017 et par contre d'engager les travaux prévus en 2017 dès le 4^{ème} trimestre 2016 à savoir la voirie définitive de la rue du Sentier de l'Ardoise. Le sujet a été abordé avec le cabinet Guihaire qui a en charge ce marché. Un devis va être établi afin de connaître le coût exact de ces travaux.

g) Fixation de la date du passage du jury du concours des maisons fleuries : Une commission pourrait être constituée avec des élus et personnel de communes extérieures ; Mr le Maire s'en charge.

h) Vente de petits matériels de boulangerie : La commune du Grand-Auverné pourrait être intéressée pour le restant du petit matériel avec une acquisition entre 1500 ou 2000 €. Le Conseil charge Mr le Maire de négocier le prix à 2000 €.

Quant au four, ne vous serait-il pas possible à chacun de faire de la publicité près de personnes intéressées ou le mettre sur Internet « le bon coin » afin de se libérer au plus vite cet équipement.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 6 SEPTEMBRE à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Fait à JUIGNE, le 29/06/2016

Le Maire : Jean VOISSET

